

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action collective d'éducation à la santé "accès santé" : convention du fonds social européen (FSE) avec l'association formation pour la coopération et promotion professionnelle Méditerranée (ACPM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE). A ce titre il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La demande de subvention présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion et concerne l'accompagnement social. Elle est portée par l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle méditerranée (ACPM). Il s'agit d'un renouvellement.

Le financement FSE sollicité vient en complément de la subvention du Département, accordée par délibération de la Commission permanente n°56 du 18 octobre 2019.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par les agents de la cellule FSE et a reçu un avis favorable au regard de :

- la conformité du projet au programme opérationnel national FSE, du programme départemental d'insertion (PDI) et de l'appel à projet du Département ;
- l'éligibilité des dépenses et des ressources, conformément aux règlements européens en vigueur.

Cette opération s'inscrit dans la maquette financière de subvention globale FSE 2018-2020 d'un montant total FSE de 10 436 000 €

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

La convention 2018/2019 fixait un objectif de suivi de 90 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire de Marseille.

Bilan provisoire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/10/2018 au 30/06/2019 :

89 BRSA ont été reçus et ont bénéficié d'un accompagnement.

L'action, menée par une équipe pluridisciplinaire, mobilise un fort partenariat dans les domaines suivants : diabète, addictions, asthme, etc. Cette action favorise des entrées en démarches de soins et une modification des habitudes de vie qui dynamisent le parcours d'insertion.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2019 au 30/06/2020 avec les mêmes objectifs que la convention précédente.

Ce rapport concerne le financement FSE de l'association ACPM, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 100 080 € montant en augmentation de 3 610,48 € par rapport à 2019 compte tenu de la hausse des frais de prestations externes et de la revalorisation des frais de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL